

# Le tourisme

FONDEMENTS

ÉCOLOGIQUE

ÉCONOMIQUE

SOCIAL

POUVOIRS PUBLICS

CITOYENNETÉ

Le tourisme est l'une des activités qui a le plus progressé au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Elle s'est simultanément internationalisée en élargissant considérablement l'offre de mobilité. Ces développements se sont accompagnés d'un accroissement des impacts écologiques et sociaux difficiles à intégrer par les prestataires. C'est tout l'enjeu du tourisme durable.

## Le tourisme durable : la gestion des paradoxes

- Enjeux économiques. En 2000, 673 millions de touristes ont franchi les frontières. Ils pourraient être 1 milliard en 2010 et plus de 1,6 milliard en 2020. En 2010, le tourisme pourrait générer indirectement 11,7 % du PIB mondial, ce qui est considérable.
- Enjeux sociaux. Si le tourisme contribue au développement local, il a également tendance à faire disparaître l'authenticité des cultures et savoir-faire locaux au profit de métiers banalisés. Dans les pays en développement, les activités touristiques peuvent aussi favoriser l'émergence ou le développement de la mendicité, de la prostitution et du travail des enfants. Source d'enrichissement, le développement du tourisme est donc aussi à l'origine de l'aggravation des inégalités économiques et sociales : précarisation et saisonnalité du travail, formation sommaire, faiblesse des rémunérations.
- Enjeux écologiques. Le développement des activités touristiques est indissociable de la transformation des paysages (intégration réussie ou ratée des infrastructures), de l'exploitation des ressources naturelles parfois rares, comme l'eau ou la surface agricole et de pollutions atmosphériques : les voyages touristiques représentent les trois quarts de la mobilité internationale et sont sources de rejets importants de gaz à effet de serre.
- Les initiatives des professionnels du tourisme  
La mobilisation des professionnels du tourisme est récente. Elle concerne aussi bien de grands acteurs qui prennent des engagements dans le cadre de chartes de bonne conduite que des acteurs plus petits qui se spécialisent dans des formes plus engagées.
- Les trois premiers groupes internationaux de tourisme sont Cendant, Holiday Inn et Accor. Ce dernier a été le premier à reconnaître en 1995 les principes de la Charte mondiale sur le tourisme durable élaborée à Lanzarote. En 2003, le groupe Accor s'est engagé au côté de l'Organisation mondiale du tourisme dans la lutte contre le tourisme sexuel en Asie. Malgré ce type d'initiatives, l'amélioration de la politique de développement durable de ces groupes se fait surtout par réaction aux situations de crise qu'ils traversent (présence dans des dictatures, travail des enfants, tourisme sexuel...).
- La majorité des acteurs du marché du tourisme sont des entreprises de petites et moyennes tailles et très disséminées. Il est donc difficile d'évaluer leur degré de prise en compte des objectifs de développement durable. Cependant, des initiatives individuelles émergent à travers des sociétés spécialisées dans le tourisme durable et l'écotourisme. Les premières proposent des voyages qui respectent l'intégrité culturelle et environnementale des territoires visités, leur diversité biologique et le cadre de vie. L'écotourisme s'attache, lui, à développer des séjours centrés sur la conservation des zones naturelles, du paysage et de la culture des populations visitées.

# LA CHARTE DU TOURISME DURABLE



Panneau informatif dans le PNR des Ballons des Vosges.

- La Charte européenne du tourisme durable a été élaborée en 1988 par un groupe constitué de représentants européens des espaces protégés, de prestataires touristiques et de leurs partenaires. Elle s'est inspirée des principes énoncés dans la Charte mondiale du tourisme durable élaborée à Lanzarote en 1995. Elle fait partie du programme d'action « Des parcs pour la vie » de l'Union mondiale pour la nature.
- Créés par décret en 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) constituent, avec les parcs nationaux (1963) des expérimentations précurseurs du développement durable en France. Ils ont adopté la Charte européenne du tourisme durable pour les espaces protégés.

## La Charte (extrait des principes)

- **Développer un tourisme en accord avec les principes du développement durable**  
La mise en œuvre d'un tel tourisme nécessite une réflexion globale, concertée, et le renforcement de toutes les interactions positives entre l'activité touristique et les autres secteurs du territoire.
- **Aider les espaces protégés et leurs partenaires à définir leur propre programme de développement touristique durable**  
L'adhésion à la Charte doit aboutir à la définition d'une stratégie pluriannuelle de développement touristique durable et d'un programme d'actions contractuelles pour et par le territoire et les entreprises signataires.
- **Choisir une approche stratégique**  
Pour l'espace protégé, cela se traduit par la réalisation d'un diagnostic des besoins du territoire. Pour l'entreprise touristique, le diagnostic porte sur son activité. Pour l'organisateur de voyages, cette approche se traduit par l'analyse de la compatibilité de son offre avec les objectifs du territoire.

- **S'engager à adopter l'éthique du tourisme durable**  
Les signataires de la Charte adhèrent à l'éthique du tourisme durable. Ils s'engagent à œuvrer pour une meilleure contribution du tourisme à la protection et la mise en valeur du patrimoine. Ils s'engagent à adopter une éthique commerciale : c'est le respect du client et l'établissement d'une politique de prix juste.

## Privilégier le travail de partenariat

Le partenariat se traduit par une contractualisation et une coopération intense et franche entre l'institution gestionnaire de l'espace protégé, les prestataires touristiques, les tours-opérateurs et les autres acteurs locaux.

- **Respecter les règles de base du tourisme**  
Tous les signataires de la Charte s'engagent à respecter les règles de base du tourisme. Par exemple les règles commerciales, la compétence technique, la qualité et la rapidité de l'information, le respect du droit du tourisme, la préférence à l'initiative privée.

POUR EN SAVOIR PLUS

Rémy Michel, *Agir pour voyager autrement*, éditions du Pré-aux-Clercs, 2005.